RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté* *Égalité* *Fraternité* UNIVERSITÉ de la NOUVELLE-CALÉDONIE	**VACANCE DE POSTE**
	Un maître de conférences **Section CNU 01** Droit privé et sciences criminelles
	Date de prise de fonction A partir du 01/07/2027
	Mode de recrutement Par voie de délégation à temps plein *(réservé aux MCF titulaires)*

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

Ancrée dans son environnement et sa région, l'UNC a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. A ce titre, elle préside le CRESICA, consortium regroupant 9 organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie, et co-porte avec l'University of South Pacific (Fidji) le PIURN, réseau des universités du Pacifique insulaire. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, coordonnée au niveau local et régional, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences, Techniques et Santé), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 1 CFA, 1 service de la formation continue, 3 unités de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques (Nouville en province Sud et Baco en province Nord), un campus connecté à Wallis-et-Futuna, des infrastructures modernes (*learning centre*, installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes (plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, entrepreneuriat étudiant, etc.), des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique et un environnement et une qualité de travail uniques.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue. Elle est ainsi lauréate de plusieurs appels à projets (AAP) structurants pour l'établissement :

- AAP Nouveaux cursus à l'université, avec son projet TREC qui accompagne la réussite en licence avec la mise en place de parcours en 5 ou 7 semestres ;

- AAP Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, avec son projet CROSS qui porte des dispositifs innovants d'orientation du secondaire vers le supérieur ;

- AAP Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec son projet StART UNC pour le développement de la formation professionnelle ;

- AAP ExcellencES, avec son projet DiversitES qui vise à transformer l'établissement en s'appuyant sur une signature, celle des diversités biologiques, culturelles et linguistiques ;

- AMI Compétences et Métiers d'Avenir, avec son projet AVENIR NC pour le développement de formations en lien avec la décarbonation de l'industrie.

L'UNC porte également des actions dans le cadre de projets pilotés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- TRIAD, projet lauréat de l'AAP Plan Innovation Outre-Mer, qui vise à développer des systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Calédonie ;

- Campus N, projet lauréat de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, pour le développement des formations en lien avec la transition numérique.

L'UNC est enfin labellisée « SAPS » (Science Avec et Pour la Société) depuis 2024 grâce à son projet Nebelo, porté en collaboration avec plusieurs acteurs calédoniens, qui vise à rapprocher la science de la société par le biais d'un dialogue renforcé entre sciences exactes et sciences humaines et sociales et par des actions de médiations scientifiques à destination de tous les publics.

Profil recherché :

Un emploi de maître de conférences en droit civil, droit des affaires est à pourvoir au Département de Droit, Économie et Gestion par voie de délégation à compter du 1er juillet 2027.

Activités d'enseignements :

Les enseignements pourront, en fonction des besoins du département, être assurés dans les domaines suivants : droit civil (droit des biens, droit des contrats, droit de la famille, droit patrimonial de la famille, régime général des obligations, procédure civile), droit des affaires (droit commercial général, droit des affaires approfondi, entreprises en difficultés, protection sociale).

Ils se déploieront de la licence au master mention droit (parcours droit de la Nouvelle-Calédonie) ainsi que dans les filières de préparations aux examens d'entrée au CRFPA et aux concours des métiers de la justice.

Ces enseignements pourront, au besoin, être dispensés dans d'autres formations du département ou de l'Université comprenant des enseignements de droit privé tant en formation initiale que continue.

Le poste est rattaché au département Droit, Économie et Gestion qui compte environ 800 étudiants et 20 enseignants et enseignants-chercheurs titulaires.

Activités de recherche :

Rattaché au Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE), l'enseignant-chercheur devra déployer ses recherches en droit privé dans les deux axes principaux du laboratoire, à savoir « Transitions et Diversités ». Si le candidat ne travaille pas d'ores et déjà sur des problématiques calédoniennes, il sera attendu de lui qu'il développe ses recherches en la matière. Les thèmes privilégiés seront par exemple le pluralisme juridique ; le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences normatives ; l'évolution du système juridique de la Nouvelle-Calédonie lors de la transition constitutionnelle de la « sortie » de l'Accord de Nouméa.

L'enseignant-chercheur recruté devra être en mesure de contribuer à la dynamique de la production scientifique de l'équipe par des publications et par la présentation de communications dans des conférences nationales et internationales. Le candidat devra également s'impliquer de façon active dans les activités du LARJE en participant à l'animation du laboratoire, à des projets de recherche, aux réponses à AAP, à des séminaires et à l'organisation de manifestations scientifiques.

Être titulaire de l'HDR serait un atout supplémentaire pour le candidat.

Responsabilités collectives :

Le candidat sera amené à prendre, dès la prise de poste, des responsabilités administratives et/ou pédagogiques inhérentes au fonctionnement du département. Il sera également demandé au candidat de participer aux missions collectives du département et des formations (jurys, réunions, organisation d'évènements, encadrement de stages, soutenances…).

Contacts utiles :

Monsieur Nicolas FONT, directeur du département DEG : nicolas.font@unc.nc
Madame Nadège MEYER, directrice de l'unité de recherche LARJE : nadege.meyer@unc.nc
Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : recrutement-enseignants@unc.nc
Madame Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, curriculum vitae, copie du dernier arrêté de promotion, copie du dernier arrêté d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature doivent être constitués :

au plus tard le 31/01/2027

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)
(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire,** en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation

Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

Modalités d'accueil en délégation ou en détachement des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique
(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans,** renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur ou chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC

- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités[1]

- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
 Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (*décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)*

- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence** (IFCR) comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur ou chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	**Total perçu**
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

 Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3ème échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale *(décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)*

- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans *(décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)*

[1] Sauf situations particulières prévues par la réglementation